COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Lundi 9 septembre 2013 à 14h00 à Saint-Barthélemy

Ordre du jour de la réunion

- 1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 24 juin 2013
- 2. Avis sur le dossier de la société COPAL à Beaurepaire concernant le projet d'augmentation de la capacité de production
- 3. Point sur le CCTP relatif au diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire
- 4. Point sur la démarche d'évaluation environnementale
- 5. Point sur le maintien éventuel d'un second poste de chargé de mission
- 6. Questions diverses

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 24 juin 2013 est approuvé.
- Le diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau sera suivi par un comité technique et par le Bureau de la CLE élargi.
- Une prestation complémentaire au diagnostic du fonctionnement hydromorphologique (étude de perception et mission de concertation en accompagnement d'une étude diagnostic des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire) sera engagée.
- La méthodologie pour réaliser l'évaluation environnementale est approuvée.
- Le second poste de chargé de mission est maintenu jusqu'à fin 2014.

1 Approbation du compte-rendu du 24 juin 2013

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 24 juin 2013 et précise qu'aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu.

Philippe MIGNOT met au vote le compte-rendu de Bureau du 24 juin 2013.

> Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Il sera mis en ligne sur le site http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr

2 Avis sur le dossier de la société COPAL à Beaurepaire concernant le projet d'augmentation de la capacité de production

Philippe MIGNOT remercie David MARITAN, Directeur de l'entreprise COPAL, de sa présence.

Bureau de la CLE Validé le 29/10/2013

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la note technique transmise avant la réunion (cf. diaporama).

David MARITAN fait part du développement de l'entreprise qui, en 10 ans, a augmenté de 50 % sa production.

Laurent MURGAT demande où sont rejetées les eaux de refroidissement.

David MARITAN précise qu'elles sont rejetées en totalité au réseau d'assainissement mais qu'une partie de l'eau prélevée est évaporée.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que Salvatore SAN FILIPPO, qui ne peut pas être présent à la réunion, souhaitait savoir quelle était la température des eaux de process rejetées et si l'augmentation de capacité serait neutre sur cette température.

Bruno GABET répond que l'arrêté préfectoral prévoit une température de rejet inférieure à 30°C.

David MARITAN précise que l'augmentation de capacité n'aura a priori pas d'impact sur la température des eaux rejetées au réseau.

Franck DOUCET souhaite connaître l'avis de la police de l'eau sur ce dossier.

Bruno GABET explique que l'enjeu important pour ce dossier est l'augmentation des quantités d'eau prélevées. Il précise que des efforts importants ont été demandés aux industriels dans les années 2000 et qu'il ne serait pas possible aujourd'hui de leur refuser une petite augmentation de prélèvement.

Franck DOUCET indique qu'il faudrait avoir une démarche identique pour les prélèvements agricoles.

Jean-Claude MONNET demande si tous les produits rejetés par l'entreprise COPAL peuvent être traités par la station d'épuration de Beaurepaire.

David MARITAN répond que l'entreprise a une convention de rejet avec le gérant de la station d'épuration de Beaurepaire qui précisent les caractéristiques que doivent présenter les effluents pour être admis. Il ajoute que dans le cadre du RSDE (Recherche de Substances Dangereuses pour l'Environnement), les substances dangereuses sont recherchées afin de pouvoir être traitées.

Jean PIN demande si le volume supplémentaire rejeté ne risque pas d'avoir des impacts sur le fonctionnement de la station d'épuration.

Bruno GABET précise que le gestionnaire de la station d'épuration doit indiquer dans la convention de rejet les volumes que la station d'épuration peut traiter. Il ajoute que la DREAL vérifie la cohérence de la convention de rejet avant de donner une autorisation d'exploiter à une entreprise.

Jacques LIONET ajoute que le gestionnaire de la station d'épuration a la responsabilité de vérifier annuellement les différents points prévus dans la convention.

Murielle EXBRAYAT rappelle qu'aujourd'hui il n'y a pas de plan de gestion de l'eau établi sur le bassin versant. Elle se demande quel avis va donc pouvoir donner le Bureau de la CLE sur l'augmentation de volumes prélevés.

Philippe MIGNOT indique qu'il est difficile de ne pas être favorable à ce projet car l'entreprise COPAL a déjà fait de gros efforts pour diminuer ces prélèvements dans les années 2000.

Commission Locale de l'Eau - SAGE Bièvre Liers Valloire 28 rue Français BP 101 38270 BEAUREPAIRE Tél : 04 74 79 86 48 courriel : cle_sageblv@laposte.net

Bureau de la CLE Validé le 29/10/2013

Jean-Pierre BARBIER demande si l'augmentation des prélèvements est liée au développement de l'entreprise.

David MARITAN confirme.

Michel GABILLON rappelle qu'il y aura probablement de nouvelles entreprises qui voudront s'installer sur le territoire et qu'il faudra leur laisser de la marge en termes de prélèvements.

Philippe MIGNOT indique que c'est l'objet du travail de la CLE.

Jean-Claude MONNET indique qu'une étude réalisée montrait que la qualité des eaux rejetées par la station d'épuration de Beaurepaire n'était pas bonne et qu'il faut donc être vigilant vis-à-vis des effluents supplémentaires à traiter.

Jacques LIONET rappelle que la CLE est sollicitée pour avis afin de dire si le projet est compatible avec la gestion de l'eau sur le territoire et de préciser les remarques pouvant permettre d'améliorer le projet vis-à-vis de la gestion de l'eau. Il ajoute que l'objectif n'est pas d'être pour ou contre un projet.

Jean-Pierre BARBIER répond que, pour lui, la CLE ne donne pas qu'un avis relatif à la gestion de l'eau sur le territoire car elle a un objectif politique. Il ajoute que si la CLE n'est consultée que pour dire si le projet est compatible avec la gestion de l'eau, les services de l'Etat peuvent le faire.

Jacques LIONET précise que le Préfet consulte la CLE vis-à-vis de la compatibilité avec la gestion de l'eau et qu'un avis de la CLE qui serait pour ou contre un projet n'aurait aucune valeur.

Jean-Pierre BARBIER approuve le fait que quand un SAGE est validé, la CLE doit donner un avis sur la compatibilité du projet avec le SAGE. Cependant, comme le SAGE Bièvre Liers Valloire n'est pas approuvé, il estime que la CLE ne peut pas se prononcer sur une compatibilité qui n'existe pas.

Jacques LIONET indique que le SDAGE et la législation sur l'eau donne des éléments pour se prononcer. Il rappelle que par respect pour les CLE en phase d'élaboration d'un SAGE et afin de leur montrer l'importance d'une CLE, il leur ait proposé de donner leur avis sur les projets.

Franck DOUCET demande pour quelle raison la CLE n'est pas consulté sur les prélèvements agricoles.

Jacques LIONET répond que la CLE sera consultée l'an prochain sur les arrêtés temporaires de prélèvement d'eau à usage agricole.

Philippe MIGNOT remercie David MARITAN de sa présence et l'invite à sortir de la salle afin que la CLE puisse émettre un avis.

Philippe MIGNOT propose de donner un avis favorable à ce projet.

Jean-Paul NICOLET indique qu'il souhaite s'abstenir car en donnant un avis favorable à ce projet, la CLE donne un avis favorable à une demande d'augmentation des prélèvements.

➤ Le Bureau de la CLE émet un avis favorable à ce projet moins 2 abstentions.

Commission Locale de l'Eau - SAGE Bièvre Liers Valloire 28 rue Français BP 101 38270 BEAUREPAIRE Tél : 04 74 79 86 48 courriel : cle_sageblv@laposte.net Bureau de la CLE Validé le 29/10/2013

3 Point sur le CCTP relatif au diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique qu'une première version du CCTP a été transmise aux partenaires techniques de la CLE et qu'elle attend les derniers retours. Elle présente l'objet du marché, le contenu de l'étude ainsi que les modalités de suivi de l'étude (cf. diaporama).

Jean-Paul NICOLET estime qu'il y a une redondance avec les études réalisées pour l'établissement de l'état des lieux du SAGE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que l'étude de la qualité des cours d'eau réalisée en 2007 portait sur la qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau et non sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. Elle ajoute par contre que la CCRV a réalisé plusieurs études sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau de la Drôme et qu'elle a consulté la CCRV afin de ne pas refaire ce qui a déjà été réalisé.

Hélène FLACHON ajoute que dans l'état des lieux du SAGE, il y a peu de données sur les caractéristiques physiques des cours d'eau. Elle ajoute que dans le CCTP, il y aura la liste des études réalisées sur le territoire et que le Bureau d'étude devra prendre en compte les différentes données existantes. Elle ajoute également que l'Agence de l'Eau propose de réaliser un pré-diagnostic des cours d'eau afin de déterminer précisément ce que nous devons faire et où.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que le CCTP finalisé sera transmis puis présenté aux membres du Bureau.

Jean-Pierre BARBIER émet de fortes réserves sur le rôle et la composition du comité de pilotage. Il indique que ce n'est pas au comité de pilotage de valider les études mais au Bureau de la CLE.

Hélène FLACHON indique qu'il est prévu un comité technique composé des techniciens des différentes structures pour les aspects techniques et un comité de pilotage comprenant des techniciens et des élus afin d'avoir un avis politique.

Murielle EXBRAYAT expose les deux méthodes de fonctionnement habituelles : soit il y a un comité technique et un comité de pilotage qui valide l'étude, le Bureau et la CLE ne votant pas de nouveau l'étude mais se saisissant des décisions techniques ; soit il y a seulement un comité technique et c'est le Bureau qui fait office de comité de pilotage et qui valide l'étude.

Jean-Pierre BARBIER souhaite que l'organe décisionnel reste le Bureau de la CLE. Il ajoute qu'il serait intéressant qu'il y ait un élu dans le comité technique.

Emmanuelle LONJARET indique que la deuxième solution entrainerait une mobilisation plus importante des membres du Bureau.

Philippe MIGNOT rappelle que ce sont les membres du Bureau qui doivent définir les modalités de suivi et de validation des études. Il approuve le fait d'avoir un élu référent dans le comité technique.

Hélène FLACHON indique qu'il serait intéressant d'inviter d'autres personnes que les membres du Bureau afin d'avoir le côté technique.

Jean-Louis GUERRY indique qu'il faudrait un élu qui connaisse bien le territoire mais en général les élus

Bureau de la CLE Validé le 29/10/2013

connaissent surtout un secteur.

Philippe MIGNOT souhaiterait proposer à Maurice Dye, qui est Président du Syndicat Hydraulique d'Aménagement du Bassin Bièvre Liers Valloire et également membre de la CLE, d'être l'élu référent. Il ajoute que s'il accepte, il faudrait qu'il soit également personne associée au Bureau afin de pouvoir rendre compte de l'étude si besoin.

Jean-Pierre BARBIER demande quel est le calendrier prévu pour cette étude.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que l'objectif serait que l'étude commence en début d'année.

Jean-Pierre BARBIER indique qu'il n'est pas opportun de commencer une étude juste avant les élections municipales.

Philippe MIGNOT répond que c'est une étude technique qui nécessite des investigations qui peuvent être réalisées pendant la période électorale.

Gérard BECT préférerait que l'étude ne soit commencée qu'après les élections car les nouveaux élus auront probablement une autre vision et cela ne reculerait le commencement de l'étude que de deux mois.

Jean-Paul NICOLET rappelle qu'il faut bien compter un an après les élections pour avoir une nouvelle CLE.

Hélène FLACHON indique que l'Agence de l'Eau propose de mettre en place une prestation complémentaire, en parallèle du diagnostic technique, afin de connaître la perception des acteurs du territoire et des élus sur les cours d'eau, de recueillir leur avis sur l'évolution des cours d'eau et d'animer les réunions tout au long de l'étude technique.

Nathalie SUREAU-BLANCHET, chargée d'étude en sociologie et gouvernance locale, ajoute que ce type de prestation permet d'apporter au bureau d'études technique l'avis des personnes qui travaillent et qui vivent près des cours d'eau.

Jean ROBIN-BROSSE craint que les personnes interrogées inventent des choses qui n'ont jamais existé et indique qu'il faudra donc être vigilant.

Nathalie SUREAN-BLANCHET indique que cette phase, menée par des professionnels de l'écoute, apportera un autre point de vue.

Philippe MIGNOT propose:

- de réaliser la prestation complémentaire (étude de perception et mission de concertation en accompagnement d'une étude diagnostic des cours d'eau) proposée par l'Agence de l'Eau,
- que le diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et la prestation complémentaire soit engagées début 2014,
- que l'étude soit suivie par un comité technique avec un élu référent et par le Bureau de la CLE élargi aux partenaires concernés.

➤ Le Bureau, à l'unanimité moins deux abstentions, accepte :

- la réalisation d'une prestation complémentaire (étude de perception et mission de concertation en accompagnement d'une étude diagnostic des cours d'eau),
- que le diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et la prestation complémentaire soit engagés début 2014,
- que l'étude soit suivie par un comité technique avec un élu référent et par le Bureau de la CLE

Bureau de la CLE Validé le 29/10/2013

élargi aux partenaires concernés.

4 Point sur la démarche d'évaluation environnementale

Damien CHANTREAU rappelle les principaux éléments de la démarche d'évaluation environnementale et

propose une méthode pour évaluer la stratégie du SAGE (cf. diaporama).

Jean-Pierre BARBIER est inquiet sur la note de cadrage. Il craint que la DREAL transmette à la CLE un tableau

avec des objectifs à remplir et que la CLE ait seulement à indiquer les actions pour répondre à ces objectifs.

Emmanuelle LONJARET répond que cette évaluation environnementale va permettre à l'autorité

environnementale de voir si le SAGE aura un aspect positif ou négatif sur les différents éléments de l'environnement. Elle ajoute que les SAGE ont, en principe, des impacts positifs sur l'environnement.

Michel GABILLON demande si toutes les analyses réalisées ne vont pas apporter de la confusion.

Franck DOUCET demande si ce n'est donc pas la CLE qui va décider mais l'analyse environnementale.

Emmanuelle LONJARET confirme mais en précisant que c'est la CLE qui réalisera cette évaluation

environnementale.

Jean ROBIN-BROSSE s'inquiète des bureaux d'études en environnement en citant l'exemple présenté dans le

diaporama où il noté un impact négatif des retenues collinaires sur l'environnement.

Philippe MIGNOT rappelle que l'évaluation environnementale sera faite par la CLE.

Jean-Pierre BARBIER approuve le calendrier présenté car il se fait concomitamment de l'élaboration des

scénarios.

> La méthodologie de réalisation de l'évaluation environnementale proposée est approuvée.

5 Point sur le maintien éventuel d'un second poste de chargé de mission

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que le contrat de Damien Chantreau se termine fin novembre, puis présente les missions qui pourraient être confiées à un second chargé de mission en 2014 ainsi que le

budget estimatif 2014 et 2015 avec deux postes de chargés de mission.

Philippe MIGNOT propose un deuxième poste de chargé de mission afin de se donner les moyens pour que

le SAGE avance. Il ajoute que ce deuxième poste n'est proposé que jusqu'à fin 2014 car cela n'a pas d'impact

important sur le budget 2014.

Jean-Pierre BARBIER estime que cela pose d'autant moins de problèmes que le budget de fonctionnement

estimé de 2014 est excédentaire.

Jean-Paul NICOLET rappelle que c'est ce qui avait été envisagé au moment du recrutement de Damien

Chantreau.

> Le second poste de chargé de mission sera maintenu jusqu'à fin 2014.

Commission Locale de l'Eau - SAGE Bièvre Liers Valloire 28 rue Français BP 101 38270 BEAUREPAIRE Bureau de la CLE Validé le 29/10/2013

6 Questions diverses

Etude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable de la nappe de Bièvre Liers Valloire

Gérard FORCHERON rappelle que la zone stratégique de Bougé-Chambalud ne devait être validée que sous réserve d'une bonne qualité de l'eau. Il souhaiterait qu'une décision soit prise pour la validation de cette zone car de nouvelles cultures s'y développent.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'elle va organiser une réunion avec les personnes intéressées afin qu'une décision soit prise avant la fin de l'année.

Etude de détermination des volumes maximums prélevables

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que l'étude de détermination des volumes maximums prélevables a été validée par le comité de pilotage en juillet 2012. Elle précise qu'avant la réunion de la CLE où devait être présentée et validée l'étude, les pisciculteurs ont transmis une note à la CLE présentant plusieurs points de l'étude qu'ils contestaient. Suite à cette note, plusieurs rencontres ont été organisées avec les pisciculteurs et le rapport de phase 4 a été modifié à plusieurs reprises. Lors de la réunion du Bureau du 24 juin, il avait été décidé de présenter l'étude en réunion de CLE du 9 septembre pour validation.

Philippe MIGNOT indique que les pisciculteurs l'ont contacté la semaine précédente pour le prévenir qu'ils envisageaient une action en justice si la CLE validait l'étude en l'état. Il a donc souhaité annuler la réunion de CLE afin d'en faire part aux membres du Bureau. Il rappelle que l'étude de détermination des volumes maximums prélevables n'est qu'une étape avant la concertation, qu'elle n'est pas opposable aux tiers, qu'elle doit comporter un certain nombre d'indications et que si la CLE n'avance pas sur ce sujet ce sera l'administration qui s'en occupera. Il ajoute qu'il est nécessaire de ne plus perdre de temps dans l'avancée du SAGE car la Région n'apportera pas indéfiniment des financements pour le poste de chargé de mission. Il annonce que l'Agence de l'Eau a proposé de mettre à disposition une médiation.

Nathalie SUREAU-BLANCHET explique que l'Agence de l'Eau propose deux types de médiation : une médiation de conflits lorsque plusieurs acteurs n'arrivent pas à se mettre d'accord entre eux afin de faire converger les acteurs vers une position commune ; une médiation de projet lorsque plusieurs acteurs s'engagent dans un projet afin de cibler leurs attentes, leurs besoins et leurs visions pour élaborer un projet convenant à tous.

Laurent MURGAT indique que l'étude volumes prélevables conserve un caractère discriminant et que certaines conclusions sont aberrantes. Il rappelle qu'ils ont proposé de réaliser des investigations pour mieux comprendre le fonctionnement des sources et qu'ils ne sont pas dans une attitude de blocage.

Jean-Pierre BARBIER indique qu'il est dommage que pour l'étude volumes prélevables, la démarche de médiation proposée pour le diagnostic hydromorphologique n'ait pas été mise en place car les dires des pisciculteurs n'ont pas été pris en compte dans cette étude.

Laurent MURGAT ajoute que le bureau d'études aurait pu consulter les pisciculteurs sur les tableaux présentant l'impact des scénarios de prélèvements sur les débits d'étiage des sources mais qu'il ne l'a pas fait. Il ajoute que les pisciculteurs sont d'accord pour participer à la médiation proposée.

Michel GABILLON est surpris qu'on parle de médiation au lieu de discussion ou concertation.

Hélène FLACHON explique que cela fait un an qu'une discussion a été engagée avec les pisciculteurs.

Bureau de la CLE Validé le 29/10/2013

Franck DOUCET rappelle que les modifications de volumes qu'il avait demandées n'ont pas été faites.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que les volumes de 2003 ne correspondent pas aux volumes issus de la base de données des redevances de l'AERMC mais à un volume réévalué d'environ 13 millions de m³.

Thierry CLARY rappelle que les différents usagers ont été associés à l'étude depuis le lancement de celle-ci. Il ajoute, par rapport aux remarques de Franck Doucet, que le bureau d'études a utilisé les données de l'Agence de l'Eau et de la DDT et que si les volumes prélevés indiqués dans le modèle avaient été plus importants, les conclusions n'auraient pas été un gel mais une restriction.

Franck DOUCET estime qu'il n'y a pas eu de concertation sur les volumes indiqués dans l'étude.

Jean-Paul NICOLET estime que les termes utilisés par le bureau d'études n'étaient pas appropriés et ont été mal perçus. Il précise également qu'au début de la réunion, le Bureau s'est positionné sur une augmentation des volumes et qu'il se demande donc comment on pourra aborder les demandes des nouvelles entreprises. Il rappelle qu'il souhaite que soit distinguée l'eau potable de l'eau destinée aux loisirs.

Jean-Pierre BARBIER ajoute que la rédaction du bureau d'études laisse entendre que les pisciculteurs sont responsables de l'assèchement des sources et c'est pour cette raison que les pisciculteurs ne souhaitent pas que l'étude soit validée en l'état.

Murielle EXBRAYAT explique que l'Agence de l'Eau a proposé une médiation car elle souhaite que le SAGE Bièvre Liers Valloire puisse avancer. Elle ajoute qu'elle a conscience que la pisciculture Murgat est sensible à l'environnement et que la médiation a pour objectif de résoudre ce conflit afin que les pisciculteurs continuent à s'engager dans l'élaboration du SAGE.

Frank DOUCET indique que si la médiation peut permettre d'avoir des prélèvements supplémentaires, il est d'accord pour s'engager dans ce processus.

Jean-Pierre BARBIER rappelle que les élus qui défendent l'économie ne sont pas pour autant insensibles à l'environnement.

Thierry CLARY rappelle que l'étude propose un gel des prélèvements sur le bassin versant mais qu'elle a également identifié deux points sensibles au niveau des sources où des investigations supplémentaires seront nécessaires.

Jean-Robin Brosse demande jusqu'à quel niveau de point bas il est encore possible de pomper car en 1999, la nappe était beaucoup plus basse qu'actuellement.

Philippe MIGNOT propose de mettre en place la médiation avec les pisciculteurs afin de pouvoir avancer par la suite sur la concertation.

La séance est levée à 17h00.

Le Président, Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes – Président de la CLE
BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers
BECT Gérard	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
EXBRAYAT Murielle	Agence de l'Eau RM&C
FORCHERON Gérard	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
LIONET Jacques	Mission Inter Service de l'Eau (MISE) Isère - DDT
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
MARTIN-ROSSET Freddy	Communauté de Communes Rhône-Valloire
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs su Sud-Est
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
THIVIN Olivier	Communauté de Communes Bièvre Chambaran
CLARY Thierry	DDT de l'Isère
FLACHON Hélène	Agence de l'Eau RM&C
GABET Bruno	DREAL UT38
MARITAN David	COPAL SAS
MONCET Eric	Communauté de Communes Bièvre Chambaran
POURRAT Blandine	Communauté de Communes du Pays de Bièvre Liers
ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
ROUX Sébastien	UNICEM
STEFANINI Franck	Conseil Général de l'Isère
SUREAU-BLANCHET Nathalie	Agence de l'Eau RM&C
CHANTREAU Damien	Chargé de mission de la CLE SAGE Bièvre Liers Valloire
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
GUIZARD Laurent	UNICEM
NUCCI Christian	Conseil général de l'Isère
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA

Etaient absents:

Nom Prénom	Organisme
GARCIA Basile	Mission Inter Service de l'Eau (MISE) Drôme - DDT